

Bureau du Conseil communal d'Arzier-Le Muids



Procès-verbal de la
séance ordinaire du
Conseil Communal d'Arzier-Le Muids
du 23 septembre 2024

.....	1
1. Appel	3
2. Approbation de l'ordre du jour modifié	3
3. Approbation du procès-verbal du Conseil communal du 24.06.2024	3
4. Communications du Bureau	3
5. Communications de la Municipalité	4
6. Communications des délégué-e-s auprès des associations intercommunales Communales	5
7. Préavis 09/2024 - Modification de l'art. 21 des Statuts de l'association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la Côte (APEC) (plafond d'endettement)	5
8. Préavis 10/2024 – Règlement de la taxe de séjour et taxe sur les résidences secondaires	6
9. Préavis 11/2024 - Adoption du volet stratégique de la stratégie régionale de gestion des zones d'activités du district de Nyon (SRGZA) avec ses annexes	7
10. Préavis 12/2024 - Demande d'un crédit d'étude de CHF 30'000. -- TTC pour la renaturation du ruisseau du Bix	7
11. Election d'un délégué et d'un suppléant pour le RAT (suite démission Mme NYDEGGER et M. VICENTE ALVAREZ)	8
12. Divers et propositions individuelles	9
13. Annonce des préavis futurs	11

Le **Président**, M. **Nicolas VOUT** souhaite la bienvenue aux Conseillers communaux, à M^{me} la **Syndique**, à Messieurs les **Municipaux**, pour ce Conseil communal d'Arzier-Le Muids du 23 septembre 2024. Il est heureux de se retrouver à nouveau dans la salle communale, après les deux derniers conseils qui se sont déroulés en avril au CCS et en juin à Lausanne. Il salue la présence de la journaliste de la Côte M^{me} **Alice RUEL**.

1. Appel

La **Secrétaire** procède à l'appel : 46 conseillers sont présents, 9 sont excusés.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement, le **Président** ouvre donc la séance.

2. Approbation de l'ordre du jour modifié

Le **Président** précise qu'aucune autre demande de modifications n'a été demandée. Nous passons au vote de l'ordre du jour modifié.

L'ordre du jour **est accepté à l'unanimité** (45 OUI)

3. Approbation du procès-verbal du Conseil communal du 24.06.2024

Le **Président** demande s'il y a des commentaires ou des modifications. M^{me} **Jacqueline BURBIDGE** a demandé ce jour de corriger son intervention en p.10, elle fait confiance à la **Secrétaire** qui prendra en compte ses corrections. M. **Christophe BLEULER** remarque que la date en p.3 est à modifier. La version définitive et corrigé du PV sera disponible sur l'Extranet de la Commune, après son approbation et sa signature.

Le Procès-verbal du 24.06.2024 **est adopté** (43 OUI, 2 abstentions)

4. Communications du Bureau

Le **Président** présente, au nom du Conseil Communal, ses condoléances à notre Municipal M. **Frédéric GUILLOUD**, suite au décès de sa maman survenu le 25 juillet 2024. L'Assemblée se lève pour respecter une minute de silence en mémoire de M^{me} **Anne-Marie GUILLOUD**, épouse d'ancien Syndic de la Commune également. M. **Frédéric GUILLOUD** ému remercie l'Assemblée.

Le **Président** revient sur les votations fédérales du dimanche 22 septembre 2024. Deux objets soumis à la votation, aucun problème particulier. Le décompte s'est terminé à 11h35. C'est la 2^{ème} utilisation du scanner Swissvote. Il remercie les membres du bureau présents, les deux vice-présidents, les deux scrutatrices et la secrétaire. La majorité du travail demeure l'ouverture des enveloppes et le contrôle des cartes de vote. Sur 875 bulletins reçus, le scanner est un réel gain de temps, car il permet de scanner environ 100 bulletins en moins d'une minute. La qualité de l'affichage sur le programme du scanner est assez remarquable. Il nous sera très utile lors des prochaines élections communales 2026. Il remercie le contrôle des habitants et l'administration communale pour leur soutien et leur travail.

5. Communications de la Municipalité

Le **Président** donne la parole à la **Syndique**, M^{me} **Louise SCHWEIZER**.

Concernant le personnel communal :

Engagement de M. **Giovanni FRUSCIANTE** qui a débuté le 01.08.2024 et qui reprendra le travail de M. **Alain GILARDINI** en tant que chef de la déchetterie et des bâtiments. La Municipalité a trouvé une adjointe au secrétaire municipal en la personne de M^{me} **Emilie GANZ** qui a commencé le 15.09.2024.

Manifestations :

02.11.2024 Halloween party

Elle annonce un changement de dicastère au sein de la Municipalité. M. **Philippe ESSEIVA** remet les écoles, enfance et jeunesse à M^{me} **la Syndique**.

M. **Nicolas RAY** communique que le chauffage à distance suit difficilement son cheminement. De catastrophe en catastrophe, avec des entreprises qui ne communiquent pas entre elles, qui ne tiennent pas les délais ou encore qui promettent des choses qu'elles ne font pas. Les travaux ont débuté avec plusieurs mois de retard. Le changement physique du CAD était prévu mi-juillet, période où théoriquement nous n'avons pas besoin de chauffage, mais c'est seulement cette semaine que tous commencent, quand le chauffage est nécessaire. Les propriétaires concernés bénéficient de chauffage d'appoint pour palier au CAD dans l'intervalle et pouvoir se chauffer. Avant la fin de l'année le CAD sera en fonction.

Il poursuit en indiquant que d'ici à 2027, toutes les communes vaudoises changeront leur système de comptabilité pour MCH2. La logique avec laquelle on crée les comptes et le budget est un vrai changement. Le budget 2025 sera encore avec le MCH traditionnel, mais le 2026 sera fait sous le nouveau système. Il est plus aisé de commencer directement sous le nouveau système plutôt que d'être à cheval sur deux systèmes. Le travail est conséquent pour les finances et un préavis complémentaire pour des ressources additionnelles sera présenté, car il faut également changer le logiciel informatique.

M. **Denis BERGER** précise que pour les espaces verts au niveau du cimetière d'Arzier tout est calme. Par contre, le travail administratif a débuté pour le cimetière de Le Muids pour rechercher les familles et il faudra le rajeunir et le réaffecter. Un préavis sera présenté. La Municipalité a reçu une opposition de voisins pour la place de jeu du CCM, elle est en train de tenter de trouver des accords. La place de jeu du CCS a été nettoyée et modifiée durant l'été et la 2^{ème} partie sera effectuée au printemps.

M. **Frédéric GUILLOUD** indique que le service des eaux a étudié une possibilité de liaison avec Bassins et la 1^{ère} étude de faisabilité a été reçue. Un préavis de crédit d'étude viendra en novembre.

M. **Philippe ESSEIVA** explique l'amélioration structurelle des alpages. La 1^{ère} étape qui comprend : L'Arzière, le Pré-Dufour, la Grand Ennaz et le Mont-Roux a été mise à l'enquête. Pas d'oppositions reçues, les travaux commenceront ce printemps. La 2^{ème} étape qui comprend le Creux du Croue, le Vermeilley et les Biolles sera mise à l'enquête en 2025 et les travaux planifiés pour 2026-2027.

Concernant l'école du Bix, les travaux avancent bien. Les fouilles archéologiques se sont terminées en juin, pour laisser la place aux machines du gros œuvre, légèrement plus bruyantes. Le forage des puits sera terminé cette semaine mais les puits de pompage seront réalisés la semaine prochaine du 30.09 au 02.10.2024. La réalisation des ancrages et du terrassement sera effectuée jusqu'à mi-mars 2025 et la construction, a proprement dit, à la suite. L'objectif de terminer pour la rentrée 2026 est maintenue.

6. Communications des délégué-e-s auprès des associations intercommunales Communales

APEC : Le rapporteur M. **Christian BRÜGGER** annonce que la séance du 19.09.2024 a été reportée au 24.10.2024 à Le Vaud.

AISGE : La déléguée M^{me} **Jacqueline BURBIDGE** annonce la prochaine séance le 25.09.2024 à Trélex. Le dernier préavis annoncé au Conseil communal sur le rachat de l'UAPE de Givrins pour 1'200'000 CHF n'apparaît pas à l'ordre du jour pour la séance de mercredi.

Conseil Régional : Le délégué M. **Christian BRÜGGER** indique que le 30.10.2024 est prévue une séance pour discuter de Télé-Dôle, fameux « Lapin Blanc ». CHF 2'600'000 sont demandé pour combler les pertes. Le préavis de construction de base était de CHF 2'200'000, un article disponible dans le journal 24heures sera mis à disposition sur l'extranet.

RAT : La déléguée M^{me} **Gwendoline NYDEGGER** qui est démissionnaire invite la personne qui la succédera à participer à cette séance 26.09.2024 prochain.

SDIS : Le délégué M. **François ESSELBORN** a participé à la séance du 20.08.2024. Les *préavis 14/2024 – création d'un poste supplémentaire de sapeur-pompier permanent et 15/2024 – budget 2025* ont été acceptés. Lors de la séance du 24.09.2024 le *préavis 16/2024 - révision des statuts du CI du SDIS-Nyon-Dole*. Le PV 30.04.2024 et un comparatif des anciens statuts sont disponibles sur l'extranet.

ORPCi : Le délégué M. **François ESSELBORN** a participé à la séance du 18.09.2024. Le *préavis 14/2026 - règlement du personnel*, ainsi que le *préavis du budget 2025* ont été acceptés. Un postulat pour une alimentation durable a été refusé à large majorité. Le PV et annexes sont disponible sur l'extranet.

7. Préavis 09/2024 - Modification de l'art. 21 des Statuts de l'association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la Côte (APEC) (plafond d'endettement)

Le **Président** donne la parole à la Municipalité. Aucun commentaire.

Lecture des conclusions du rapport de la commission ad'hoc par M. **Christophe BLEULER**. La commission propose d'accepter le préavis 09/2024.

Le **Président** indique que le compte rendu de la commission consultative mise en place en février 2024 à la demande de la Municipalité est disponible sur l'extranet.

M^{me} **Ana HÜBSCHER** demande si cette modification n'aura vraiment aucun n'impact sur le plafond d'endettement de la Commune ? C'est bien le cas. Elle demande quel est l'impact sur la taxe d'épuration qui a déjà augmenté cette année ? Jusqu'à combien l'augmentation de la taxe est visible à long terme avec cette nouvelle STEP ? M. **Nicolas RAY** répond que fort heureusement, augmenter un plafond d'endettement n'augmente pas le coût de l'eau, c'est une autorisation de dépense. L'augmentation de la taxe de l'épuration ne sera pas suffisante pour couvrir les coûts, ce n'est pas la même taxe, il ne faut pas confondre la taxe d'épuration et la taxe de l'eau. Les comptes affectés, ne peuvent pas recevoir d'impôt, c'est la taxe qui doit couvrir à 100% les coûts. La STEP n'étant pas construite, il est difficile de calculer la part qui revient à la Commune. Ce chiffre sera disponible une fois la construction terminée.

M. **François ESSELBORN** demande aux membres délégués de l'APEC comment il se fait que nous recevions avec effet rétroactif une augmentation de la taxe d'épuration ? Est-ce que l'APEC est une institution sans pilote ? M. **Christian BRÜGGER** répond que oui ça coûte cher de nettoyer ce qui sort des canalisations. Il rappelle qu'au départ, Nyon devait participer au projet d'une STEP plus importante. Il y avait eu des frais d'études et vers la fin, Nyon s'est retirée du projet. Il a fallu tout recommencer et ceci a un coût. Lors d'une ancienne séance, notre délégué M. **Christian BRÜGGER** avait annoncé une augmentation de la taxe. Les microparticules doivent être traitées et ceci est une demande de la Confédération pour ne pas être « hors la loi ». M. **François ESSELBORN** trouve que si Nyon se retire du projet, c'est un constat inquiétant. La nouvelle STEP nous réserve-t-elle des surprises ? M. **Pascal VOUTAT** invite M. **François ESSELBORN** a participé à une séance de l'APEC qui est selon lui une association mieux organisée que l'ORPCi ! L'assainissement des STEP est une demande fédérale. De plus, nos eaux de pluie sont envoyées à la STEP et nous devons payer comme de l'eau usée et ceci est un sujet récurrent depuis au moins deux législatures. Il trouve incorrect la réflexion que l'APEC ne soit pas correctement pilotée ! M. **François ESSELBORN** pense n'avoir pas assez eu d'indications sur le retrait de Nyon et l'augmentation des taxes. M. **Christian BRÜGGER** avait avisé qu'il fallait refaire une étude suite au retrait de Nyon de ce projet. M^{me} **Ana HÜBSCHER** a en sa possession l'article du journal de la Côte sur l'augmentation des coûts de la STEP. Nous le mettrons à disposition sur l'extranet.

Le **Président** clôt la discussion pour l'Assemblée. Nous passons au vote.

Le préavis 09/2024 est accepté à l'unanimité (45 OUI)

8. Préavis 10/2024 – Règlement de la taxe de séjour et taxe sur les résidences secondaires

Le **Président** donne la parole à la Municipalité. Aucun commentaire.

Lecture des conclusions du rapport de la commission ad'hoc par M. **Antonio ZANCHIELLO**.
La commission propose d'accepter le préavis 10/2024.

Lecture des conclusions du rapport de la commission des finances par M. **Pascal VOUTAT**.
La commission propose d'accepter le préavis 10/2024.

Le **Président** ouvre la discussion.

M. **Jean FLACH** demande une précision page 5 sur les changements de taxes pour les résidences secondaires qui est aussi destiné à l'augmentation des revenus. Ceci ne se reflète pas dans le tableau du préavis. M. **Frédéric GUILLOUD** indique que le tableau est de la Région de Nyon et pense qu'ils n'ont pas pu extrapoler les conséquences de cette augmentation. M^{me} **Louise SCHWEIZER** complète que ce règlement amènera un peu plus d'entrées d'argent, mais pas de millions.

M. **Raymond REUTELER** demande pourquoi les gens du voyage ne sont pas assujettis, y a-t-il une raison ? M^{me} **Louise SCHWEIZER** répond qu'ils n'ont pas d'adresses, donc pas de factures et ne sont pas encadrés dans ce règlement.

M. **Nicolas VOUT** octroie la parole à M^{me} **Odette D'ONOFRIO** pour compléter les réponses si nécessaire.

M. **Pascal VOUTAT** précise que la taxe des résidences secondaires va juste simplifier les frais et le système de calcul. C'est une diminution de coûts et non une augmentation de taxe. M^{me} **Odette D'ONOFRIO** résume qu'effectivement la méthodologie sera plus simplifiée et elle rejoint l'intervention de M. **Pascal VOUTAT**.

Le **Président** clôt la discussion pour l'Assemblée. Nous passons au vote.

Le préavis 10/2024 est accepté à l'unanimité (44 OUI, 1 abstention)

9. Préavis 11/2024 - Adoption du volet stratégique de la stratégie régionale de gestion des zones d'activités du district de Nyon (SRGZA) avec ses annexes

Le **Président** donne la parole à la Municipalité. Aucune communication particulière.

Lecture des conclusions du rapport de la commission de l'urbanisme par M^{me} **Franca DIEFFENBACHER**. La commission propose d'accepter le préavis 11/2024.

Le **Président** ouvre la discussion.

M^{me} **Jacqueline BURBIDGE** s'interroge par rapport au garage du Col. Il est identifié comme zone d'activité artisanale, sera-t-il toujours en activité ? M^{me} **Louise SCHWEIZER** confirme que oui. Il sera maintenu en tant que tel, car il fait partie d'une zone artisanale. Les zones d'activités artisanales sont considérées comme des zones qui font plus de bruits que d'autres activités de bureau ou de manucure.

Le **Président** clôt les discussions. Nous passons au vote.

Le préavis 11/2024 est accepté à l'unanimité (45 OUI)

10. Préavis 12/2024 - Demande d'un crédit d'étude de CHF 30'000. -- TTC pour la renaturation du ruisseau du Bix

Le **Président** donne la parole à la Municipalité. Aucune communication particulière.

Lecture des conclusions du rapport de la commission ad'hoc par M. **Frédéric GEWALT**. La commission propose d'accepter le préavis 12/2024.

Lecture des conclusions du rapport de la commission des finances par M. **Matthieu WOLFF**. La commission propose d'accepter le préavis 12/2024.

M^{me} **Ana HÜBSCHER** ne comprend pas les remarques préliminaires de la commission des finances. On y lit que "le projet final est estimé à moins CHF 150'000 et fera l'objet d'un autre préavis" (sic) alors que dans le préavis en question le montant inférieur à CHF 150'000 se réfère aux honoraires pour l'étude permettant la passation d'un marché de gré-à-gré. Le montant de CHF 165'000 avait été avancé lors du Conseil Communal en juin à Lausanne. Qu'en est-il ? M. **Matthieu WOLFF** indique que lors de son travail en commission, le budget était en dessous de CHF 150'000. Est-ce une mauvaise compréhension du préavis ? M. **Frédéric GUILLOUD** complète en indiquant que la renaturation du Bix est déjà prise en partie avec l'école du Bix. Dans les CHF 165'000, le crédit d'étude est compris.

M^{me} **Ana HÜBSCHER** demande si la 1^{ère} pré-étude de 2017 de CHF 20'000 est comptabilisée dans ces CHF 165'000 ? Non répond M^{me} **Louise SCHWEIZER**. Ceci est le crédit d'étude qui va justement définir précisément les montants de cette renaturation. M^{me} **Ana HÜBSCHER** demande alors à quoi a servi cette pré-étude de CHF 20'000 ? Était-elle destinée à la mise à l'enquête ? M. **Matthieu RUCHAT** explique qu'en travail de commission ad'hoc, ces CHF 20'000 comprenaient la première étude de la mise à l'enquête. M^{me} **Ana HÜBSCHER** rebondit. Est-ce à cause des oppositions que l'on doit refaire l'étude de la renaturation du Bix ? M. **Matthieu RUCHAT** répond que non. Ce budget est juste pour les soumissions. M. **Flavio BOSCARDIN** précise que la pré-étude est la phase du projet de la faisabilité et maintenant c'est la phase de l'étude pour la réalisation.

M. **Patrick WINKLER** demande si les CHF 20'000 de pré-étude, puis une étude pour CHF 30'000, le ratio de CHF 50'000 – CHF 165'000 n'est-il pas un peu élevé ? M. **Nicolas RAY** indique que la globalité du projet est payée par la Confédération à hauteur de 95%. M. **Matthieu RUCHAT** complète que cette offre avec les honoraires était la moins onéreuse.

M^{me} **Ana HÜBSCHER** dit que si c'est remboursé à 95%, alors pourquoi doit-on l'amortir sur 10 ans ? Elle trouve dommage que ça ne soit pas mentionné dans le rapport de la commission des finances. M. **Nicolas RAY** rétorque que nous allons payer 5% du total donc CHF 1'000 par année et que c'est la nouvelle loi avec MCH2 qui impose le remboursement sur 10 ans. Les préavis sont en montants bruts et hors subventions. M. **Matthieu WOLFF** intervient en précisant que c'est mentionné dans le rapport.

Le **Président** clôt les discussions. Nous passons au vote.

Le préavis 12/2024 est accepté à l'unanimité (44 OUI, 1 Abstention)

11. Election d'un délégué et d'un suppléant pour le RAT (suite démission Mme NYDEGGER et M. VICENTE ALVAREZ)

Le **Président** demande des candidats. Aucun candidat spontané. Le **Président** rappelle que le RAT est en collaboration directe avec l'AISGE, sur lequel nous avons des challenges impor-

tants avec l'école du Bix, ou le parascolaire. M^{me} **Gwendoline NYDEGGER** explique l'implication en tant que délégué au RAT : ce sont deux, voire trois séances par année, et elle se tient à disposition pour d'éventuelles questions et transmettre des informations.

M^{me} **Louise SCHWEIZER** tient à rappeler que toutes ces associations intercommunales coûtent chères pour la Commune et que les enjeux sont importants. Le budget du RAT prévoit CHF 100'000 en plus pour l'année prochaine. Le Conseil communal délègue ses pouvoirs pour représenter sa Commune au RAT. M. **Jean FLACH** demande s'il y a une synergie entre le RAT et l'AISGE ? M. **Nicolas VOUT** répond que oui il y en a, par exemple les tarifs de l'AISGE pour le parascolaire sont fixés sur les tarifs du RAT. Exactement répond M^{me} **Louise SCHWEIZER** le RAT décide des tarifs des accueils de jour, des NUGA, des mamans de jour. M. **Nicolas RAY** complète : le RAT fournit les revenus et l'AISGE fournit les dépenses. Les modalités sont fixées par le RAT tandis que l'AISGE facture les heures d'accueil à la Commune. M. **Jean FLACH** se porte candidat. Il est élu par applaudissement

Le **Président** demande un suppléant. M. **Matthieu RUCHAT** propose M. **Patrick WINKLER** qui accepte. Il est élu par applaudissement.

Sont élus :

M. Jean FLACH

M. Patrick WINKLER, suppléant

12. Divers et propositions individuelles

M. **Pascal VOUTAT** indique que le 24.10.2024 il ne pourra pas participer à la séance en tant que délégué de l'APEC et souhaiterait que M. **François ESSELBORN** y participe. Ceci n'est pas possible, car il n'est ni délégué ni suppléant. C'est M. **Jean FLACH** le suppléant. Le **Président** consultera le règlements du CI de l'APEC pour voir s'il serait possible d'ajouter un délégué ou un 2^{ème} suppléant.

M. **Éric JAQUET** demande quelle sera la position de nos délégués de Région de Nyon pour Télé Dôle ? M. **Christian BRÜGGER** rappelle que si on ne sauve pas Télé Dôle, ceci coûtera CHF 7'500'000. En revanche si on la sauve, c'est environ CHF 5'000'000 avec l'ajout de la subvention un peu moins. C'est décevant d'en arriver à ce point, ils ont essayé de trouver des solutions, mais si le budget n'est pas accepté, il y aura une somme astronomique à payer. Un article de journal indique qu'ils vont démonter un certain nombre de télésièges trop onéreux à l'entretien. M. **Éric JAQUET** ajoute une boutade en pensant que des américains pourraient le racheter.

M. **Laurent JACCARD** indique que plusieurs parents du Muids sont inquiets pour la sécurité de leur enfant sur le cheminement de l'école, spécifiquement entre le village et la gare du Muids. Ce soir il est leur porte-parole. Conscient que l'accompagnement des enfants est à la charge de l'AISGE, que la sécurisation de la gare de le Muids va être le transporteur dans le cadre légal fixé par la Confédération, que la sécurisation du chemin de la Pétoillère incombe à la Commune, les parents souhaiteraient connaître la situation sur ces trois sujets :

- Quelles sont les démarches de sécurisations qui sont prévues par la Municipalité ?
- Quelles sont les dates prévues pour les travaux de la mise en sécurisation de la gare du Muids ?
- L'accès au conclusion du rapport de la gendarmerie vaudoise.

M^{me} **Louise SCHWEIZER** répond que le rapport de la gendarmerie n'existe pas. C'est juste de la sensibilisation à la sécurité routière. Concernant la sécurisation de la gare de Le Muids, les travaux seront pour 2027. Les travaux seront pile en même temps que l'ouverture de l'école du Bix, ce n'est pas idéal ! La gare d'Arzier et du Muids devraient déjà être terminées ! Comme l'école du Bix (Rires). Concernant la sécurisation du chemin de la Pétoillère, pour l'ouverture du Bix, certaines choses étaient prévues, la Municipalité a relancé les études. Un radar didactique, placé sur la Pétoillère a démontré environ 24 véhicules circulant par jour. L'étude est en cours pour voir ce qui est possible de faire. La Municipalité a également écrit à l'AISGE pour leur faire part de leur mécontentement.

M. **Antonio ZANCHIELLO** demande si la sécurisation du parc autour de l'école CCS est possible ? Il aide à faire la courte échelle et à descendre les enfants pour aller récupérer les ballons sur le toit des portacabines. Il demande à M. **Denis BERGER** s'il est possible de mettre en filet sur les buts de football. M. **Denis BERGER** demandera mais il y aura une étude de faisabilité. M^{me} **Louise SCHWEIZER** explique que nous ne pouvons pas tout sécuriser, sinon il faut augmenter de 10 points l'impôt. A le Muids, autour du Bix, il y a des ballons qui tombent dans le chantier et le choix est de dépenser CHF 40'000 pour mettre en filet pour empêcher les ballons d'aller dans le chantier et que les enfants défoncent les barrières pour aller les rechercher. Elle complète en expliquant que c'est dans l'éducation donnée que le message doit passer. Si le ballon est sur le toit ou dans le chantier, les enfants doivent attendre le lundi pour qu'un adulte puisse le récupérer. M. **Denis BERGER** précise que les enfants sont sous la responsabilité des parents hors des heures d'école.

M^{me} **Geneviève LEJEUNE** habite en face de cette place de jeu. La Commune vient de remettre en l'état cette place de jeu et les enfants montent sur les pics en bois durant les récréations et elle a peur d'un accident. L'éducation est inexistante, pour preuve une petite fille a traversé rapidement à la sortie de ce parc pour aller vers la boulangerie rejoindre sa maman qui buvait le café et une voiture arrivait sur les places. La maman a crié et heureusement, rien n'est arrivé de grave. Elle trouve que la Commune met en place de jolies places de jeux et met vraiment de la volonté à bien faire les choses, mais elle demande si les enseignants pourraient surveiller cette histoire de pics en bois durant les récréations ? Autre soucis les travaux à l'entrée de la boulangerie de la Romande Energie. Plus de possibilité de se parquer devant., Elle a voulu discuter avec les employés de l'entreprise qui l'on renvoyé à faire le détour par le haut et qu'elle était prévenue des dérangements dus aux travaux. M. **Frédéric GUILLOUD** indique que les travaux de la Romande Energie ont été annoncés à la Commune, mais c'était l'entreprise qui devait prévenir les propriétaires des désagréments. M^{me} **Geneviève LEJEUNE** confirme qu'elle a reçu les dates du début des travaux du 24 au 26 septembre, mais aujourd'hui les travaux commençaient et on est le 23 ! M. **Frédéric GUILLOUD** prend note et fera un rappel à l'entreprise.

M. **Matthieu WOLFF** explique que depuis trois ans, des classes d'Arzier essaient de faire remonter l'information qu'il n'y a pas de rideaux dans les douches et que souvent, l'eau est froide. Il voudrait remonter l'information à la Municipalité. M. **Philippe ESSEIVA** n'est pas au courant de cette problématique, malgré les discussions récentes avec l'EPSGE. Il en tient compte.

M. **Gilles GOETSCHIN** demande des précisions sur l'avancement du PACOM ? Il relève également que ce dernier samedi à la déchetterie, il y avait des éparpillements de voitures sur

le bas et que tous l'espace du haut était fermé pour 4-5 tables. Il serait préférable une prochaine fois de mettre les tables sur le bas dans la déchetterie, afin de laisser le devant des bennes libres. M^{me} **Louise SCHWEIZER** répond que le PACOM a été renvoyé au Canton, le retour est reçu et une problématique persiste sur une parcelle. Pour la déchetterie, elle prend note pour la prochaine fête.

M. **Michel AUGSBURGER** intervient à propos de l'école du Bix. Quand tout sera terminé, un grand nombre d'élève traversera la cantonale. Qu'est-ce qui est prévu pour la sécurité des élèves ? Un passage sous voie ? M. **Frédéric GUILLOUD** répond que non pas de passage sous voie. Rien n'est prévu pour le moment. Aucun cheminement le long de la route cantonale. La décision est plutôt de les faire passer à pied dans le village. M^{me} **Louise SCHWEIZER** complète qu'il y a des patrouilleurs qui ont été remis en fonction par l'AISGE, donc elle espère qu'ils perdureront.

M. **Patrick ROUSSILLON** demande si la Municipalité a reçu d'autres informations concernant l'EVAM ? M^{me} **Louise SCHWEIZER** précise n'avoir reçu rien de plus que le retrait annoncé et communiqué à l'Assemblée dans les journaux.

13. Annonce des préavis futurs

M^{me} **Louise SCHWEIZER** annonce les préavis futurs de la séance du Conseil communal du 11.11.2024 :

- Crédit d'étude de la valorisation des ressources en eau potable avec l'interconnexion avec la Commune de Bassins
- Crédit d'étude pour la réfection des chemins agricoles et forestiers
- Crédit d'étude pour la zone inondable de la Joy
- Préavis sur le renouvellement de la conduite d'eau du chemin des Allevays

Le **Président** clôt la séance en remerciant chacune et chacun de leur présence et invite toutes et tous à venir boire un verre à l'Auberge communale.

Au nom du Bureau, il souhaite à toutes et à tous une bonne soirée.

La séance est levée à 21h55.

Le Président
Nicolas VOUT

La Secrétaire
Valérie ZEENDER

Le Président
Nicolas VOUT



La Secrétaire
Valérie ZEENDER